

Communiqué

Le 22 septembre 2023,

Le 08, labélisé Département fleuri !

La nouvelle vient de tomber : le département des Ardennes est officiellement labélisé Département Fleuri, aux côtés de l'Alsace, des Côtes d'Armor et du Morbihan, pour cette édition 2023.

Les départements labellisés "Département Fleuri" sont récompensés pour leurs actions de valorisation et d'animation du label "Villes et Villages Fleuris", notamment la prise en compte du label dans la stratégie départementale, le mode d'organisation de la mission, la sensibilisation et l'accompagnement des communes ou encore la valorisation touristique du label.



Cette distinction est décernée pour une période de cinq ans par le jury national, qui valide au moment de la séance plénière les propositions faites par la commission d'attribution.

Pour rappel, le Conseil départemental des Ardennes a confié la gestion du label « Villes et Villages fleuris » à l'Agence de développement touristique des Ardennes.

106 communes ardennaises sont labélisées « Villes et Villages fleuris », soit 1 commune sur 4 ! Ce label national décernant de 1 à 4 fleurs repose sur plus de 60 critères d'évaluation.

Il récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie de ses habitants. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique et du patrimoine bâti, l'attractivité touristique et l'implication des citoyens au cœur des projets.

+ d'info : <https://www.villes-et-villages-fleuris.com/les-departements-fleuris>